



DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n°08-029

**portant instauration
d'un stationnement réservé
au bénéfice des Personnes Handicapées
et d'un stationnement réservé
aux véhicules de services**

2 rue des Prémontrés

- SERVICES TECHNIQUES -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales de la République et, plus particulièrement, son article L.2213-2-3° ;

VU l'article L.411-1 du Code de la Route ;

VU la demande de Monsieur Dominique LARGERIE, Directeur de l'Ecole Elémentaire André Bodereau, en date du 25 janvier 2008 ;

CONSIDERANT la nécessité de réserver une place de stationnement aux personnes handicapées en raison de leur difficulté à se déplacer, et une place pour les véhicules de services,

ARRETE :

ARTICLE 1er -

Une place de stationnement aménagée pour les personnes handicapées, et réservée à leur usage, est instaurée 2 rue des Prémontrés.

ARTICLE 2 -

Une place de stationnement aménagée pour les véhicules de services et réservée à leur usage, est instaurée 2 rue des Prémontrés.

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation réglementaires, et une matérialisation au sol, seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 4 -

Le Directeur Général des Services, la Police Municipale et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le quatre février deux mille huit.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-Adjoint,
Mme Liliane GALLON.



PREFECTURE DU CALVADOS

08 FEV. 2008

COURRIER

TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS
& AFFICHE, 05 FEV. 2008

Copie : - SERVICES TECHNIQUES
- CENTRE DE SECOURS
- GENDARMERIE
- POLICE MUNICIPALE
- PRESSE